

INSCRIPTION D'OFFICE AU SMD3

Chers adherent.es

La chambre régionale des comptes dans son rapport spécifie, que les usagers ne peuvent être inscrits d'office par des informations provenant de fichiers externes et que seules les inscriptions faites avec les moyens mis à disposition par le SMD3 sont légales

Si vous avez été inscrit d'office cette inscription est illégale et cet argument fait partie du mémoire de notre avocat.

Afin de renforcer la dénonciation de cette irrégularité nous avons besoin du courrier complet qui vous a été adressé pour l'inclure dans la plaidoirie

À titre d'exemple nous vous joignons un courrier d'inscription d'office, celui-ci ne comporte pas le nom du destinataire nous n'en avons qu'un autre qui comporte le nom et l'adresse du destinataire.

Cordialement

Le bureau ACDL 24PSP

--



Merci de nous soutenir !

<https://www.helloasso.com/associations/association-cld24psp/adhesions/acld24psp-adhesion-2025>

Adresse : ACLD24PSP Maison des associations 12 Cours
Fénelon 24000 Périgueux

**ASSOCIATION CITOYENNE DE LUTTE DÉCHETS
DORDOGNE POUR UN SERVICE PUBLIC**

N° RNA : W243009726, N° Siret 99177264100015

Infos sur notre site principal Facebook:

<https://www.facebook.com/Associationcitoyenneluttedechets24P>

SP/

et notre second site : <https://www.facebook.com/AclD24psp01>

Loi RGPD

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), vous avez le droit de demander à consulter / corriger / vous opposer / exporter / supprimer le contenu des informations personnelles détenues dans notre système d'information si elles existent, ainsi que les traitements associés.

Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'attention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. L'ACLD24PSP décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé ou falsifié.



FLASH LE QR CODE POUR ADHÉRER OU FAIRE UN DON

En conclusion seul l'utilisateur peut s'inscrire sur le site du SMD3 et le SMD3 ne dispose d'aucun autre moyen légal pour envoyer la facture par l'intermédiaire de l'ordonnateur de la ComCom ou de la Communauté d'agglomération.

Si tu dépends du Sictom du Périgord noir tu seras éventuellement concerné en 2026 pour la facture "pédagogique" et 2027 pour la facturation réelle

Amicalement
Christian Naudet